



DEPARTEMENT NATURE ET FORETS
Direction d'Arlon
Cantonnement de Virton

Wallonie



Service public
de Wallonie

Rue Croix le Maire 17
B-6760 VIRTON
Tél. : 063.58.86.40
Fax : 063.58.86.45
Mail : virton.cantonnement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

COPIE

Monsieur **HABRAN Dominique**
Fourneau Marchand, 18

6740 SAINTE-MARIE-SUR-SEMOIS

Virton, le 4 septembre 2023

Nos réf. : CD 513.7 (913) n° 2290

Agent traitant : STORMS David - 063.58.86.40

OBJET : Interdiction de la circulation du public. Décision n° 913/2023/0203

Le Chef de Cantonnement du Département de la Nature et des Forêts à Virton ;
Vu la Loi du 19.12.1854 (Code Forestier), notamment l'article 188 y inséré par le Décret du 16.02.1995 ;
Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 29.02.1996, notamment les articles 24 à 31 ;
Vu la requête de Madame/Monsieur **HABRAN Dominique** ;
Vu le danger pour la vie des personnes que peut présenter la circulation en forêt en période de chasse en battue ;

ARRÊTE

Art 1er	La circulation est interdite le 7 octobre, les 1 et 19 novembre ainsi que le 17 décembre 2023 sur le territoire de chasse de Tintigny - La Hérie figurant sur le plan repris en annexe.
Art 2	Les panneaux-affiches d'information de l'interdiction visée à l'article 1 du présent arrêté seront placés, à l'initiative du demandeur, aux entrées des chemins, au plus tôt 8 jours et au plus tard 48 heures avant l'entrée en vigueur de l'interdiction, et retirés au plus tard 24 heures après la fin de celle-ci. Chaque panneau-affiche devra mentionner : l'endroit où la mesure est d'application, le début et la fin de la durée d'application de la mesure, le numéro de la décision.
Art 3	Le plan annexé fait partie intégrante du présent arrêté.
Art 4	La circulation sur les routes n'est pas concernée par la présente interdiction. Une éventuelle interdiction de circuler doit être demandée au(x) bourgmestre(s) concerné(s)
Art 5	Copie du présent arrêté est transmise à Madame/Monsieur la/le Bourgmestre de Tintigny aux fins d'affichage aux valves communales.

Le Chef de Cantonnement,

ir D. STORMS

Copie pour information à :
- Monsieur le Directeur à Arlon
- Monsieur l'Agent des Forêts du triage concerné
- Monsieur Le Bourgmestre de Tintigny

<http://spw.wallonie.be>
N° Vert : 0800 11 901 (Informations générales)



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT
Avenue Prince de Liège 15, B-5100 Namur (Jambes) • Tél. : 081 33 51 31 • Fax : 081 33 51 22

Saison	N° territ.	Nom du territoire	Ha bois	Ha plaine	Ha total	UGC*	ZOC Titulaire	Service gestionnaire	Commentaires
2019	913 3513 19	TINTIGNY - Lahage plaine - La Hérie - Le Trile	265	155	420	Gaume	2 HABRAN Dominique	CANTONNEMENT DE VIRTON	0499/36.20.92 - 18 Feumeau Marchand, B-6740 SAINTE-MARIE-SUR-SEMOIS - greghabran@hotmail.com

